



PRÉFECTURE DE LA RÉGION CENTRE

Formulaire d'évaluation simplifiée des incidences au titre de Natura 2000

en application de l'article R.414-23 du code de l'environnement

Préambule :

Ce formulaire est à remplir par le porteur de projet et fait office de dossier d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il démontre, par une analyse succincte du projet et des enjeux, l'absence d'incidence sur un (ou des) site(s) Natura 2000 ou leur caractère négligeable.

Si une incidence non négligeable ne peut être facilement exclue sans analyse plus approfondie, un dossier complet d'évaluation doit être établi.

Où trouver des informations sur Natura 2000 ?

Vous pouvez contacter le service en charge du traitement de votre demande de déclaration, d'autorisation ou d'approbation.

Vous pouvez également contacter le Service Environnement de la Direction Départementale des Territoires (DDT) ou le Service Eau et Biodiversité de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

De nombreuses informations sont disponibles sur le site Internet de la DREAL Centre :

- Liste des sites Natura 2000 de la région Centre par commune :
www.centre.ecologie.gouv.fr/Zonages-Nature-pdf/Listes_Zonages/liste_Psic.html (ZSC)
www.centre.ecologie.gouv.fr/Zonages-Nature-pdf/Listes_Zonages/liste_zps.html (ZPS)
- Fiches descriptives, cartes et documents d'objectifs des sites Natura 2000 :
www.centre.ecologie.gouv.fr/fiche_zonage_biodiversite.html#N20000_DH (ZSC)
www.centre.ecologie.gouv.fr/fiche_zonage_biodiversite.html#Natura2000_DO (ZPS)
- Carte interactive des zonages sur la nature (carmen) :
http://carmen.application.developpement-durable.gouv.fr/11/nature_region2.map
- Fiches descriptives des milieux et espèces Natura 2000 :
www.centre.ecologie.gouv.fr/Fiches_habitats/liste_habitats.html (directive « Habitats »)
www.centre.ecologie.gouv.fr/fiche_oiseaux/oiseaux_zps.html (directive « Oiseaux »)

COORDONNEES DU PORTEUR DE PROJET :

STATUT JURIDIQUE : COLLECTIVITE

(particulier, collectivité, société, autre...)

NOM et PRENOM du demandeur ou RAISON SOCIALE pour les personnes morales :

Chartres Métropole, Direction de l'eau France

ADRESSE : Hôtel de ville – Place des Halles

TELEPHONE : 02 37 91 35 20

TELECOPIE :

EMAIL :

NOM, PRÉNOM et QUALITÉ du responsable du projet pour les personnes morales :

M. XXXXXXXX, Directeur de l'Eau

1 DESCRIPTION DU PROJET, DE LA MANIFESTATION OU DE L'INTERVENTION

Intitulé et nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention :

Préciser le type d'activité envisagé : manifestation sportive (terrestre, nautique, aérienne, motorisée ou non, etc.), création d'équipements ou d'infrastructures (chemins, dessertes, parkings, voies d'accès, aménagements pour l'accueil du public, etc.), constructions, canalisations, travaux en cours d'eau ou en berges, création de plan d'eau, prélèvements, rejets, drainages, curages, abattages d'arbres, plantations, etc.

Déclaration d'utilité publique des périmètres de protection du nouveau forage de Saint-Prest au lieu-dit La Forte Maison

Autorisation environnementale au titre du Code de l'Environnement (rubrique 1130)

Autorisation sanitaire de distribuer des eaux destinées à la consommation humaine

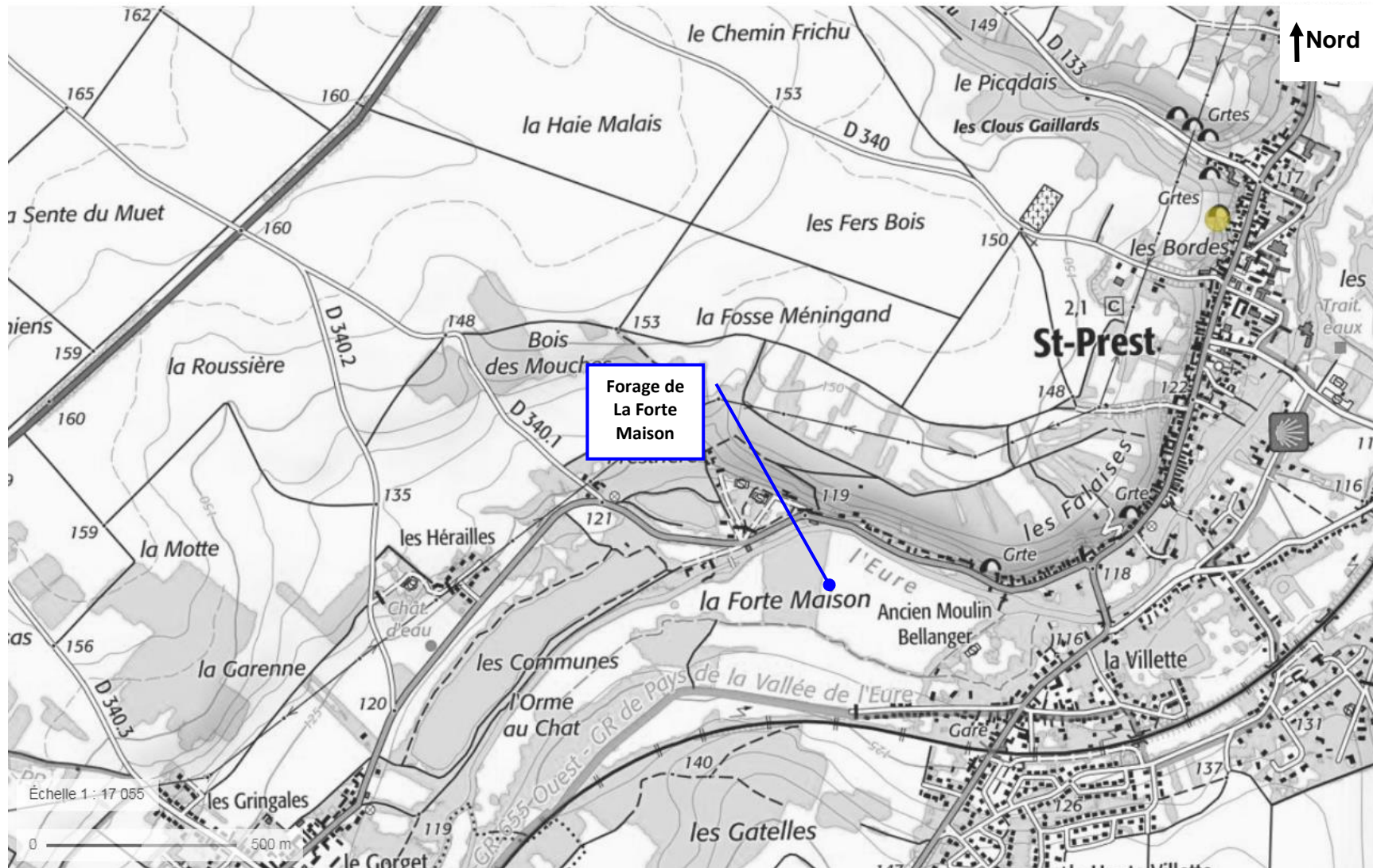


Figure 1 : Localisation du site Natura 2000 le plus proche du captage de la Forte Maison (source : Géoportail)

Localisation :

COMMUNE(S) CONCERNÉE(S) : SAINT-PREST

LIEU(X)-DIT(S) : LA FORTE MAISON

A L'INTERIEUR DU (DES) SITE(S) NATURA 2000 SUIVANT(S) :
NON

A PROXIMITE DU (DES) SITE(S) NATURA 2000 SUIVANT(S) :
VALLEE DE L'EURE DE MAINTENON A ANET ET VALLONS AFFLUENTS, REFERENCE FR2400552
ET CLASSE SITE D'IMPORTANCE COMMUNAUTAIRE (SIC), A 1,4 KM AU NORD-EST DU CAPTAGE

Joindre obligatoirement une carte de localisation précise du projet, de la manifestation ou de l'intervention sur fond de carte IGN au 1/25000 ou au 1/50000 (une impression à partir du Géoportail www.geoportail.fr peut servir de support) et un plan descriptif du projet (plan cadastral, plan de masse, etc.).

Étendue du projet, de la manifestation ou de l'intervention :

SURFACE APPROXIMATIVE DE L'EMPRISE GLOBALE DU PROJET : **PERIMETRE DE PROTECTION IMMEDIATE D'ENVIRON 400 M²**

(préciser l'unité de mesure : m², ha, etc.)

ET / OU

LINEAIRE TOTAL CONCERNE PAR LE PROJET OU LA MANIFESTATION : **SANS OBJET**

(préciser l'unité de mesure : m, km, etc.)

NOMBRE PREVU DE PARTICIPANTS :

(dans le cas de manifestations sportives ou culturelles)

SURFACES CONCERNÉES PAR TYPE DE TRAVAUX OU D'AMÉNAGEMENT :

(préciser si nécessaire pour chaque aménagement unitaire. Exemples : surfaces imperméabilisées, construites, défrichées, etc.)

AMENAGEMENT DU PERIMETRE DE PROTECTION IMMEDIATE DES OBTENTION DE L'AUTORISATION D'EXPLOITER LE CAPTAGE (TETE DE PUIIS, LOCAL TECHNIQUE, CLOTURE), PRELEVEMENT D'EAUX SOUTERRAINES DES OBTENTION DE L'AUTORISATION D'EXPLOITER LE CAPTAGE

LINEAIRES CONCERNES PAR TYPE DE TRAVAUX OU D'AMÉNAGEMENT :

(préciser si nécessaire pour chaque aménagement unitaire. Exemples : linéaires d'infrastructures, de canalisations, de travail en cours d'eau ou fossés, etc.)

SANS OBJET

Durée et période des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :

Préciser la durée (en nombre de jours, de mois) et/ou la période (saison, entre JJ/MM/AA et JJ/MM/AA) approximative ou exacte des travaux, de la manifestation ou de l'intervention si elles sont connues.

Prélèvement dès obtention des autorisations nécessaires

Aménagement du périmètre de protection immédiate durant environ 6 semaines

2 DESCRIPTION DES INCIDENCES DU PROJET, DE LA MANIFESTATION OU DE L'INTERVENTION SUR UN (DES) SITE(S) NATURA 2000

Milieux présents sur l'emprise du projet :

Cocher les cases concernées et joindre dans la mesure du possible une ou des photo(s) du site avec le report des prises de vue sur la carte de localisation.

- zone urbanisée ou construite
- routes et accotements
- autre milieu artificialisé (*préciser si possible : carrière, terrain de sport, camping, etc.*)

- jardin, verger, zone maraîchère, vigne
- grande culture
- friche
- jachère
- prairie (*préciser si possible pré de fauche ou pâture*) **Pâture**
- autre milieu ouvert (*bord d'Eure et de sentier pédestre.*)
- forêt de feuillus
- forêt de résineux
- forêt mixte
- plantation de peupliers
- bosquet
- haie (*préciser si possible : haie arbustive ou arborée, continue ou non, etc.*)
- vieux arbres (*préciser si possible : alignements, isolés, têtards, etc.*)
- cours d'eau (*préciser si possible la périphérie : bancs de sables, fourrés, forêt, etc.*)
- plan d'eau (*préciser s'il est compris dans une chaîne d'étangs*)
- mare (*préciser si possible si elle est végétalisée ou non*)
- fossé
- autre zone humide (*préciser si possible : roselière, tourbière, etc.*)
- autre milieu (*préciser si possible : grotte, falaise, etc.*)

Pour chaque milieu, on fera mention, dans la mesure du possible, des activités qu'ils supportent et de leur fréquence (exemple : mare servant toute l'année à l'abreuvement des troupeaux ; prairie fauchée tous les ans ; terrain de sport régulièrement utilisé ; etc.).

Types d'incidences potentielles générées par le projet, la manifestation ou l'intervention :

Cocher les cases potentiellement concernées et si possible les milieux/espèces susceptibles d'être touchés pour chaque type d'impact. Préciser également si l'impact est avéré ou éventuel.

destruction du milieu par travail ou décapage du sol, installations ou constructions, changement d'occupation du sol, comblement de zones humides, abattage d'arbres ou de haies...

Préciser :

détérioration du milieu par piétinement, circulations de véhicules motorisés ou non, drainage et assèchement...

Préciser :

détérioration du milieu par pollution directe ou indirecte (traitements, rejets...)

Préciser :

détérioration du milieu par abandon des pratiques de gestion courante, déprise, enrichissement...

Préciser :

perturbation d'espèces par la fréquentation humaine, les émissions de bruits, de poussières, l'éclairage (notamment de nuit), la rupture de corridors écologiques...

Préciser :

Autres : les pompages d'essais réalisés sur le forage de La Forte Maison ont mis en évidence une influence sur les niveaux piézométriques ainsi que sur le débit du cours d'eau temporaire situé à 100 m au sud du captage.

Les données recueillies au cours de ce pompage d'essais permettent d'estimer le rayon fictif au-delà duquel le pompage n'a plus d'influence le niveau piézométrique à 301 m.

3 CONCLUSION

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure ici sur l'absence ou non d'incidences de son projet. En cas d'incertitude, il est conseillé de prévoir une évaluation complète.

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence notable sur un (ou des) site(s) Natura 2000 (le cas échéant, par effet cumulé avec d'autres projets portés par le demandeur) ?

X **NON** : ce formulaire accompagné du dossier de demande est à remettre au service en charge de l'instruction.

OUI : un dossier complet doit être établi et transmis au service en charge de l'instruction du dossier.

Commentaires éventuels :

La présentation des zones NATURA 2000 proches du captage et l'évaluation des éventuelles incidences du projet de DUP des périmètres de protection sur ces zones sont présentées dans le dossier d'autorisation environnementale auquel est annexé ce formulaire.

La zone NATURA 2000 la plus proche des captages se situe à 1,4 km au nord-est du captage, en aval hydrodynamique.

Le rayon fictif d'incidence des pompages a été estimé à 301 m, il n'y a donc aucune incidence indirecte à craindre sur la zone Natura 2000.

Fait à : Chartres

Le : 21 avril 2020

Signature :

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général Adjoint
Services Urbains & Environnementaux
Louis SEMBLAT

